

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de transformation de la ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (ZPPAUP) de DONZY (58) en AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE (AVAP).

Par arrêté du 10 juin 2016,

Le Maire de Donzy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

A cet effet, M. Claude BIANCALANA, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Joël VENIANT, comme suppléant par M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Donzy – salle du Conseil Municipal - 1 place de la Mairie ~ 58220 DONZY du mercredi 6 juillet 2016 au vendredi 5 août 2016 inclus.

Le dossier sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie (salle du Conseil Municipal - 1 place de la Mairie ~ 58220 DONZY) les :

Mercredi 6 juillet de 9h00 à 12h00,
Mardi 19 juillet de 15h00 à 17h30,
Samedi 30 juillet de 10h00 à 12h00,
Vendredi 5 août de 15h00 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Donzy, à l'attention de M. Claude BIANCALANA - Commissaire Enquêteur, 1 place de la Mairie ~ 58220 DONZY.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie. Le projet d'élaboration de l'AVAP pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Donzy.

Le projet d'élaboration de l'AVAP n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation de l'AVAP.

Toute personne peut demander des informations en mairie ou se référer au site internet de la Ville de DONZY : www.mairie-donzy.fr. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Le Maire